



DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-108

SERVICE : Direction de l'Aménagement du Territoire

OBJET : Bail professionnel – Cabinet infirmier – Local Meillonas

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-43 du 28 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au 3^e Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans le domaine de l'Économie et l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est propriétaire d'un local tertiaire situé au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier situé rue du Pré de la Cour à Meillonas (01370), construit sur un terrain appartenant à ladite Commune ;

CONSIDÉRANT que suite au départ en 2020 du Département, ancien locataire du local susmentionné, la Communauté d'Agglomération a décidé de proposer ces locaux à la location à des professionnels de santé ;

CONSIDÉRANT que d'un commun accord entre les Parties, celles-ci conviennent d'un changement de local au sein du bâtiment.

DÉCIDE

DE CONCLURE un bail professionnel avec Madame Laura CHAMPAGNON, née le 12 février 1992 à Ecully (69130), dont le siège de sa société, immatriculée n°877 507 400, est situé 13 impasse Clos de la Segraie à Meillonas (01370), Madame Sandra NOMEZINE, née le 4 février 1976 à Bourg-en-Bresse (01000), dont le siège de sa société, immatriculée n°521 036 681, est situé 1605 chemin du Mas Cottier à

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Val-Revermont (01370) et Madame Florence GERMAIN née DÉBIAS, née le 6 décembre 1968 à Bourg-en-Bresse (01000), dont le siège de sa société, immatriculée n°493 448 419, est situé 15-17 15 Clos de la Segraie à Meillonnas (01370).

Le bail professionnel précise les points suivants :

- Les locaux mis à disposition de Mesdames CHAMPAGNON, NOMEZINE et GERMAIN, d'une surface d'environ 11,98 m², sont situés rue du Pré de la Cour à Meillonnas (01370), sur les parcelles cadastrées section F numéros 670 et 671 pour une contenance de 1 956 m² ;
- Le présent bail débute le 1^{er} avril 2025 pour arriver à échéance le 31 mars 2031 ;
- La présente location sera consentie pour un loyer mensuel de 75,00 € hors taxes et hors charges.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 mai 2025.

Pour le Président et par délégation,

Michel FONTAINE
3ème Vice-Président délégué à l'Économie et l'Innovation

